

GÉRER LES COTISATIONS SOCIALES SUR L'ANNÉE



2 jours

RÉGULARISATIONS, EXONÉRATIONS ET NOUVEAUTÉS 2023

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés de fin 2023 : nouveau régime social de l'indemnité de rupture conventionnelle, modalités de calcul de la réduction générale de cotisations, modulation du taux de la contribution patronale d'assurance chômage (bonus-malus) en fonction du taux de séparation par secteur d'activité

COTISATIONS SOCIALES : BASES DE CALCUL (TRANCHES A, B, 1 ET 2) ET TAUX

- › Clarification du bulletin de paie : réduction du nombre de lignes de cotisations
- › Cotisations URSSAF
 - CSG/CRDS dont abattement de 1,75% limité au plafond tranche B
 - forfait social : les différents taux
 - cotisations plafonnées et déplafonnées
 - versement mobilités et cas d'exonération : nouvelle réglementation
 - cotisation Allocations Familiales et assurance maladie : exonération
 - nouvelles cotisations apprentissage et formation
- › Cotisations d'assurance chômage : mise en place du bonus/malus
- › Cotisations de retraite complémentaire : régime commun cadres et non cadres
- › Cotisations de mutuelle (les cas d'exemption d'affiliation des salariés) et de prévoyance
- › Cotisations de retraite supplémentaire
- Études de cas sur différents bulletins de salaire : non-cadre, cadre, cadre supérieur
- › Situations particulières : allocation d'activité partielle et complément employeur

RÉGULARISATION PROGRESSIVE DES TRANCHES DE SALAIRE

- › Régularisation Tranche A/Tranche B
 - cas général
 - cas particuliers : temps partiel, embauche et départ en cours de mois...
- › Régularisation Tranche 1/Tranche 2
- Cas pratiques
 - › Régularisation de la cotisation Allocations Familiales et Assurance Maladie
 - › Gestion des rappels de salaire

RÉDUCTIONS DE COTISATIONS PATRONALES ET SALARIALES

- › Réduction générale de cotisations sociales
- Cas pratiques : annualisation du dispositif (régularisation progressive)
- › Exonération de cotisations et d'impôt sur les heures supplémentaires

CAS PARTICULIERS

- › Contrat d'apprentissage : nouveau principe de cotisations
- Cas pratiques
 - › Contrat de professionnalisation
 - › Réglementation sur les stagiaires
- Cas pratiques
 - › Déduction spécifique pour frais professionnels : bâtiment, journalistes...

OBJECTIFS

- Contrôler les cotisations sociales des différents types de contrats.
- Appliquer les systèmes de régularisation des tranches.
- Contrôler les mécanismes d'exonération de cotisations.
- Établir le prélèvement à la source.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Alternance d'exercices et de cas pratiques pour mieux s'approprier toutes les techniques
- Une formation favorisant les échanges de pratiques professionnelles
- La possibilité de travailler sur les bulletins de paie apportés par les participants

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et gestionnaires des services paie, comptabilité ou RH/personnel

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 650 € HT - Réf : PAI-REGU
1 825 € HT avec accès e-ressources pendant un an à : L'URSSAF & les charges sociales (remise de 42 %, soit 175.16 € HT au lieu de 302 € HT)

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
les 8 et 9 avril 2024
les 24 et 25 juin 2024
les 16 et 17 décembre 2024

Paris Montparnasse :
les 8 et 9 avril 2024
les 3 et 4 octobre 2024
les 16 et 17 décembre 2024

